

**SBG AUDIT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 45 rue Gilles Roberval**  
**30000 NIMES**  
**819 245 358 RCS NIMES**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT**  
**DU 01 JANVIER 2024**

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

**Monsieur Beaugrand Sébastien demeurant 32 B Avenue du Professeur Grasset 34090 Montpellier,**

**Propriétaire de la totalité des 1 000 parts de 1 euros chacune composant le capital social de la Société SBG AUDIT,**

**Associé unique de ladite société,**

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Ouverture d'un établissement secondaire ;
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIÈRE DECISION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

L'associé unique décide de modifier, à compter du 01 janvier 2024, l'objet social pour :

La Société a pour objet en France et à l'étranger l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment

détenir des participations de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 2 - Objet**

La Société a pour objet en France et à l'étranger l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

L'associé unique décide de transférer le siège social de 45 rue Gilles Roberval 30000 Nîmes à 32 B Avenue du Professeur Grasset, 34090 Montpellier, à compter du 01/01/2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé **32 B Avenue du Professeur Grasset, 34090 Montpellier.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIÈME DECISION - OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE**

L'associé unique décide d'ouvrir un établissement secondaire au 12 Bis Rue de la Marjolaine, 30230 Rodilhan, à compter du 01/01/2024.

**QUATRIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

**Beaugrand Sébastien**

DocuSigned by:  
*Sébastien Beaugrand*  
7D9E232DC9074C8...